



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 09 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le neuf avril, à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire, sur convocation régulière (du 1er avril 2016), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Étaient présents : HANCART Jean-Michel, HOUARD Frédéric, COVIN Cédric, LINARD Fabian, DEMARET Denis, DESJARDIN Damien.

Absent ayant donné procuration : BOUTON Dominique (procuration à Cédric COVIN).

Il est ensuite passé à l'ordre du jour:

1- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Après présentation du Compte Administratif 2015,
Après présentation du Compte de Gestion 2015 établi par le Trésorier Municipal,
Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, (le Maire ayant quitté la salle lors du vote du
Compte Administratif et n'y ayant pas participé),

- **CONSTATENT** qu'ils présentent tous deux des résultats identiques,
- **APPROUVENT** les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 établis comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- DEPENSES :	54.053,22 €
- RECETTES :	64.373,86 €
+ REPORT EXCEDENTAIRE de l'exercice N-1	57.684,18 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- DEPENSES :	40.130,80 €
- RECETTES :	9.562,84 €
+ REPORT EXCEDENTAIRE de l'exercice N-1	12.712,20 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2015 est donc de :

- DEPENSES :	94.184,02 €
- RECETTES :	144.333,08 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 est donc de : 50.149,06 €

- En fonctionnement : (excédent) 68.004,82 €
- En investissement : (déficit) - 17.855,76 €

Restes à réaliser à reporter en 2016 : Section d'INVESTISSEMENT :

- DÉPENSES : - 26.835,17 €
- RECETTES : + 6.900,00 €

(26.835,17 € = remplacement 2 portes arrière mairie + remise en état croisement rues des Trieux et Pont Dusque)

(6.900,00 € = Subventions Réserve Parlementaire + DETR)

2- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015, ce même jour,

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de..... 10.320,64
- Un excédent reporté de 57.684,18
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 68.004,82**
- Un déficit d'investissement de..... - 17.855,76
- Un déficit des restes à réaliser de - 19.935,17
- Soit un besoin de financement de 37.790,93**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)..... **37.790,93 €**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)..... **30.213,89 €**
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **17.855,76 €**

3 – TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir en 2016 les 3 taux de la fiscalité locale comme votés en 2015 :

TAUX VOTES EN 2015		TAUX 2016	
Taxe habitation : 10,85	(5.577 €)	Taxe habitation : 10,85	(5.740€)
Taxe sur le foncier bâti : 12,09	(4.703 €)	Taxe sur le foncier bâti : 12,09	(4.485 €)
Taxe sur le foncier non bâti : 42,85	(9.684 €)	Taxe sur le foncier non bâti : 42,85	(9.813€)
Produit fiscal 2015 :	19.964 €	Produit fiscal attendu en 2016 :	20.038 €

4- SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de répartir en 2016 la dotation globale (**3.000 €**) aux associations comme suit :

ASSOCIATION / ORGANISME	SUBVENTION Montant 2015	SUBVENTION Montant 2016
A.C.P.G. Eppe Sauvage Moustier en Fagne	50.00	50.00
Amis de la Maison de la Fagne	80.00	80.00
Associations des Paralysés de France	50.00	50.00
Association Parents d'Elèves Eppe Sauvage	140.00	140.00
Boucles Cyclistes du Sud Avesnois B.C.S.A.	50.00	50.00
Comité des Fêtes	1 930.00	1 900.00
Site informatique de Moustier en Fagne	80.00	80.00
Société de chasse de Moustier en Fagne	60.00	60.00
Société de Pêche de Eppe-Sauvage/Moustier	60.00	60.00
C.C.A.S.	500.00	500.00
Centre Local d'Information et de Coordination CLIC du Sud Avesnois	-	30.00
TOTAL	3 000.00	3 000.00

5- BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2016 relatif au budget principal de la commune.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	89.697,57	59.483,68
Résultat de fonctionnement reporté	-	30.213,89
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	89.697,57	89.697,57

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	28.999,94	66.790,87
Restes à Réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	26.835,17	6.900,00
Résultat d'investissement reporté	17.855,76	-
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	73.690,87	73.690,87

TOTAL DU BUDGET	163.388,44	163.388,44
------------------------	-------------------	-------------------

La participation de la Commune au budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est de **500,00 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après débat, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2016 dans son ensemble.

6- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION/REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES : Taux provisoires de rémunération de mission

En 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de travaux de Réhabilitation/Réaménagement de la Salle des Fêtes et a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sur les bases de ce programme.

Par délibération n° 2016/01 du 30 janvier 2016, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecture Quentin MICHAUX d'Avesnes/Helpes, pour un montant provisoire de rémunération de : **15.400,00 € H.T.**

Le taux provisoire de rémunération de mission de base est de **7 %**.

Le coût prévisionnel provisoire des travaux est **220.000,00 € H.T.**

M. Quentin MICHAUX s'est vu confier les missions d'études définies en **annexe N° 1**.

Ceci étant exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tout acte afférent à ce marché de maîtrise d'œuvre,
- **FIXE** l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux à 220.000,00 € H.T.,
- **VALIDE** les missions et répartitions des honoraires de M. Quentin MICHAUX telles que présentées en **ANNEXE N°1**,
- **DIT** que le coût global de rémunération sera inscrit au budget 2016, (*article 203 Frais d'études*),
- **DIT** que le paiement de la prestation sera réalisé à la fin de chaque phase.

7- DELIBERATION CADRE ANNUELLE POUR IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES INFÉRIEURS à 500 €

Le Conseil Municipal charge l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-dessous dont la valeur TTC est inférieure à 500 € et ce pour l'exercice 2016.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

☞ ADMINISTRATION GENERALE

- A. Mobilier
- B. Ameublement (rideaux – stores – tapis - tentures)
- C. Bureautique – Informatique – Monétique
 - balances, calculatrices, tableaux...
 - unités centrales, logiciels/progiciels, périphériques...
- D. Reprographie – Imprimerie
- E. Communication
 - matériel audiovisuel (appareil photo, téléphone...)
 - matériel exposition/affichage (grilles, panneaux, meubles, présentoirs, vitrines)
- F. Chaufferie / Sanitaire (installations sanitaires, ventilateurs, convecteurs...)
- G. Entretien / Nettoyage (aspirateurs, shampoineuses...)
- H. Entretien et réparations des bâtiments, installations fixes (réseau électrique, téléphonique...)

☞ VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- A. Installation de voirie
- B. Matériel
- C. Eclairage public, électricité
- D. Stationnement

8- SALLE DES FETES : MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DE LA FETE DES VOISINS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après débat, à l'unanimité,

- **ACTE** la décision de mettre la Salle des Fêtes à disposition des habitants de Moustier-en-Fagne dans le cadre de la **FÊTE DES VOISINS**, et ce à **titre gratuit** ;
- **DECIDE** que cette mise à disposition se fera une fois par an, **le premier weekend de Juin**.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H00.

Suivent les signatures.